

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
8 AOÛT 2023**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 juillet 2023
 - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 21 juillet 2023
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Aucun
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - États des revenus et des dépenses - Juillet 2023
 - 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 juillet 2023
 - 6.3 Autorisation - Transferts budgétaires - Juillet 2023
 - 6.4 Autorisation - Nomination maire.sse suppléant.e
 - 6.5 Autorisation de dépense - Facture #4014 - 200ième anniversaire des Municipalités - période du 1er avril 2023 au 30 juin 2023
 - 6.6 Autorisation - Inscription de la nouvelle directrice générale, Mme Nancy Corriveau, à Clicsécur
 - 6.7 Autorisation - Changement des signataires pour et au nom de la Municipalité
 - 6.8 Autorisation - Changement des administrateurs principaux - Accès D Affaire et Accès D Visa
 - 6.9 Autorisation - Renouvellement du contrat d'assurances collectives du regroupement Estrie-Montérégie avec l'UMQ pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2029
 - 6.10 Autorisation - Embauche de Monsieur Frédérik Isabel à titre de journalier-chauffeur
 - 6.11 Autorisation - Renouvellement réserves pour fins publiques 5 826 380, 5 826 381 et 5 826 384
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Dépôt - Rapport de consultation publique du 2 août 2023 concernant les projets de règlement no.538, no.539 et no.541
 - 7.2 Adoption - 2e projet de règlement no.538 modifiant le Règlement de zonage no.452 concernant des précisions aux normes de construction de maison mobile ou modulaire
 - 7.3 Adoption - Règlement no.539 modifiant le Règlement no.513 relatif à la démolition d'immeubles concernant l'octroi des fonctions du conseil local du patrimoine au comité consultatif d'urbanisme
 - 7.4 Adoption - Règlement no.541 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la montée Douglass
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport mensuel Urbanisme - Juillet 2023
 - 8.2 Dépôt - Procès-verbal du CCU - 4 juillet 2023
 - 8.3 Demande de dérogation mineure no.2023-003 - 27, rue Rogel-Lamoureux - lot 5 826 162

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

- 8.4 Autorisation - Reconnaissance de la compétence de la MRC en matière de participation à la production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Bilan de l'eau potable 2022 MAMH
 - 9.2 Autorisation - Demande de subvention AIRRL dans le cadre du projet de réfection de la section Est de la Grande Ligne du Rang Double et d'une portion du rang Double
 - 9.3 Autorisation - Alternance des horaires de travail des employés cols bleus pour la période estivale 2023
 - 9.4 Autorisation - Ajouts de travaux hôtel de ville
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Aucun
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Aucun
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 8 août à 20h à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Bertrand Boire conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Sont également présentes :

Madame Catherine Emond, Directrice générale par intérim
Madame Nancy Corriveau, Directrice générale & greffière-trésorière

Absence motivée:

2023-08-220 **OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-221 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour en y retirant les points suivants :

- 7.5 Autorisation - Modification du cadre de gestion des ressources humaines au niveau des horaires des cols bleus;

- 8.4 Demande d'appui à la Municipalité du Canton de Havelock - Établissement d'une usine de béton bitumineux à Havelock.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-08-222 **Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 juillet 2023**

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil,
Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2023-08-223 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 21 juillet 2023

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil,

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - États des revenus et des dépenses - Juillet 2023

2023-08-224 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 juillet 2023

Sur proposition de M. Martin Van Winden,

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 juillet 2023 au montant de 261 444,45\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-225 Autorisation - Transferts budgétaires - Juillet 2023

01. Considérant la note de service de Mme Josianne Boyer, directrice des Finances, relative au transfert budgétaire du mois de juillet 2023 au montant de 9 075\$;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant

Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un transfert de crédit d'un montant de 9 075\$ tel que prévu à la note de service susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-226 Autorisation - Nomination maire.sse suppléant.e

01. Considérant que Madame Josiane Surprenant a été nommée en tant que mairesse suppléante lors de la séance du conseil du mois de juillet 2023;

02. Considérant que son mandat de 3 mois se terminait à la séance ordinaire du mois de juillet 2023, mais a été maintenu jusqu'en août;

03. Considérant que le prochain mandat se terminera à la séance du conseil du mois d'octobre 2023;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Monsieur Bertrand Boire au poste de maire suppléant pour une période de 3 mois se terminant lors de la séance du conseil du mois d'octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-227 Autorisation de dépense - Facture #4014 - 200ième anniversaire des Municipalités - période du 1er avril 2023 au 30 juin 2023

01. Considérant la facture #4014 reçue par Mme Josianne Boyer, Directrice des Finances, le 19 juillet 2023 au montant total de 8 554,46\$;

02. Considérant que la facture en question regroupe plusieurs dépenses effectuées dans le cadre du 200ième anniversaire des Municipalités pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2023;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture #4014, reçue le 19 juillet 2023, au montant total de 8 554,46\$ en lien avec les dépenses effectuées dans le cadre du 200ième anniversaire des Municipalités pour la période mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-228 Autorisation - Inscription de la nouvelle directrice générale, Mme Nancy Corriveau, à Clicsécur

01. Considérant l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nancy Corriveau, le 7 août 2023;

02. Considérant la nécessité d'inscrire la nouvelle directrice générale à Clicsécur et de lui donner toutes les autorisations nécessaires au mandat de la gestion du dossier de la Municipalité sur la plateforme;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Mme Nancy Corriveau, directrice générale et greffière-trésorière, à poser les actions suivantes sur la plateforme Clicsécur :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Clicsécur - Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et assumer les responsabilités du responsable des services électroniques (RSÉ) décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois.

De transmettre la présente résolution à Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-229 Autorisation - Changement des signataires pour et au nom de la Municipalité

01. Considérant les changements survenus au sein de la direction générale à la suite du départ de M. James L.Lacroix du poste du directeur général et greffier-trésorier et à la

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

suite de l'arrivée de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière Mme Nancy Corriveau le 7 août 2023;

02. Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer les changements nécessaires auprès de différentes institutions, notamment le MAMH, le Registre des entreprises du Québec, la Caisse Desjardins, pour représenter ces modifications;

03. Considérant la nécessité de nommer un signataire remplaçant en cas d'absence de Monsieur Mercier;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer les personnes suivantes en tant que signataires autorisés pour et au nom de la municipalité :

- Mme Nancy Corriveau (Directrice générale & greffière-trésorière)
- Mme Josianne Boyer (Directrice des finances)
- M. Jean-Marie Mercier (Maire)
- M. Martin Van Winden (Conseiller no.3)

D'autoriser la modification de la composition de la direction générale sur les différentes plateformes associées à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-230 Autorisation - Changement des administrateurs principaux - Accès D Affaire et Accès D Visa

01. Considérant l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nancy Corriveau, le 7 août 2023;

02. Considérant la nécessité d'effectuer des modifications au niveau des administrateurs des comptes de la municipalité dans la Caisse Desjardins, plus précisément dans les comptes Accès D Affaires et Accès D Visa;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Mme Nancy Corriveau, directrice générale et greffière-trésorière, et Mme Josianne Boyer, Directrice des Finances, en tant qu'administrateurs principaux des comptes Accès D Affaires et Accès D Visa de la municipalité dans la Caisse Desjardins de la municipalité;

D'envoyer la présente résolution à la Caisse Desjardins de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-231 Autorisation - Renouvellement du contrat d'assurances collectives du regroupement Estrie-Montérégie avec l'UMQ pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2029

01. Considérant que conformément au Code municipal et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2029;

02. Considérant que Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance

collective de l'UMQ;

03. Considérant que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

04. Considérant que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

Que ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

Que l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1er juin 2024 au 31 mai 2029;

Que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

Que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-232 Autorisation - Embauche de Monsieur Frédéric Isabel à titre de journalier-chauffeur

01. Considérant la création d'un poste de journalier-chauffeur;

02. Considérant la parution d'un appel de candidature pour le poste créé;

03. Considérant un processus d'analyse des candidatures reçues et de rencontres avec des candidats retenus;

04. Considérant la recommandation des membres du comité TP et des travaux publics de Monsieur Frédéric Isabel au poste de journalier-chauffeur;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embauche de Monsieur Frédéric Isabel au poste de journalier-chauffeur pour un horaire de 36 heures par semaine et aux conditions prévues à sa lettre d'embauche et celles applicables à son égard dans le cadre de gestion des ressources humaines de la Municipalité;

D'autoriser la direction générale à signer la lettre d'embauche de Monsieur Frédéric Isabel pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

2023-08-233 Autorisation - Renouvellement réserves pour fins publiques 5 826 380, 5 826 381 et 5 826 384

01. Considérant la réserve pour fins publiques sur les lots 5 826 380, 5 826 381 et 5 826 384, instaurée en 2021 et venant à l'échéance le 7 septembre 2023;

02. Considérant la possibilité de renouveler cette réserve pour une nouvelle période de 2 ans;

03. Considérant la nécessité de transmettre l'avis de renouvellement dès maintenant afin de respecter les délais de publication;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder au renouvellement de la réserve pour fins publiques sur les lots 5 826 380, 5 826 381 et 5 826 384 pour une période de 2 ans;

De donner mandat à Trivium avocats à cet effet pour un montant de 900\$ plus les frais de signification par huissier, de publication et les taxes applicables pour une estimation de dépense d'environ 2000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Dépôt - Rapport de consultation publique du 2 août 2023 concernant les projets de règlement no.538, no.539 et no.541

2023-08-234 Adoption - 2e projet de règlement no.538 modifiant le Règlement de zonage no.452 concernant des précisions aux normes de construction de maison mobile ou modulaire

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2023;

02. Considérant que le 1er projet de règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2023;

03. Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 2 août 2023 à 19h00 et dont l'avis public a été donné le 13 juillet 2023;

04. Considérant que, à la suite des commentaires reçus à l'égard du présent projet de règlement, le conseil municipal juge opportun d'apporter une modification à son article 3 afin d'enlever la limite d'un seul agrandissement possible par maison mobile ou modulaire et de stipuler plutôt que l'ensemble des agrandissements ne devrait excéder 40% de la superficie initiale de la maison;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le 2e projet de règlement no.538 modifiant le Règlement de zonage no.452 concernant des précisions aux normes de construction de maison mobile ou modulaire, tel que modifié par le conseil municipal à l'article 3;

D'envoyer une copie du présent projet de règlement ainsi que de la présente résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-235 Adoption - Règlement no.539 modifiant le Règlement no.513 relatif à la démolition d'immeubles concernant l'octroi des fonctions du conseil local du patrimoine au comité consultatif d'urbanisme

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2023;

02. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2023;

03. Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 2 août 2023 à 19h00 et dont l'avis public a été donné le 13 juillet 2023;

04. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no.539 modifiant le Règlement no.513 relatif à la démolition d'immeubles concernant l'octroi des fonctions du conseil local du patrimoine au comité consultatif d'urbanisme;

D'envoyer une copie du Règlement ainsi que de la présente résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville pour approbation et émission du certificat de conformité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-236 Adoption - Règlement no.541 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la montée Douglass

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2023;

02. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2023;

03. Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 2 août 2023 à 19h00 et dont l'avis public a été donné le 13 juillet 2023;

04. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no.541 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la montée Douglass;

D'envoyer une copie de celui-ci ainsi que de la présente résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville pour approbation et émission du certificat de conformité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport mensuel Urbanisme - Juillet 2023

Dépôt - Procès-verbal du CCU - 4 juillet 2023

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**2023-08-237 Demande de dérogation mineure no.2023-003 - 27, rue Rogel-Lamoureux - lot 5 826
162**

01. Considérant que Mini-Entrepôt Napierville Inc., représenté par M. Mario Bisailon, a déposé une demande de dérogation mineure au moyen d'une lettre et d'un formulaire dûment rempli en date du 22 et 23 juin 2023 respectivement;

02. Considérant le rapport de M. Alexandre Poirier, Inspecteur municipal, sur la demande en cause, daté du 30 juin 2023;

03. Considérant la décision favorable du CCU (CCU-23-08), lors de la séance du 4 juillet 2023, à l'égard de la demande de dérogation mineure en cause;

04. Considérant les motifs suivants, ayant soutenu l'appui du CCU de la présente demande :

- La propriété fait actuellement l'objet d'une transaction et la dérogation mineure est requise pour faciliter celle-ci;
- Les travaux avaient fait l'objet d'un permis de construction en 2011;
- Il y a l'absence d'impact sur le voisinage et la nature de la dérogation est mineure.

05. Considérant la publication d'un avis public informant la population de la demande en cause le 13 juillet 2023;

06. Considérant qu'après avoir expliqué la teneur de la demande en cause, le Maire a invité toute personne intéressée et présente à s'exprimer sur la demande;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la demande de dérogation mineure no. 2023-003 qui vise à rendre conforme un bâtiment de mini-entrepôts construit en 2011, autorisé par le permis 2011-1054, qui a été implanté à 1,94 mètres de la limite latérale lors de la construction, soit 6 centimètres plus près que ce que permet la réglementation en vigueur (marge minimale de 2 mètres);

De transmettre une copie de la présente résolution au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-08-238 Autorisation - Reconnaissance de la compétence de la MRC en matière de
participation à la production d'électricité provenant d'une source d'énergie
éolienne**

01. Considérant la résolution numéro 2023-07-137 de la MRC des Jardins-de-Napierville (MRC) annonçant son intention de déclarer compétence à l'égard de la compétence des municipalités locales de participer à une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne ;

02. Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville de déléguer sa compétence en matière de participation à la production électricité provenant d'une source d'énergie éolienne ;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville reconnaisse la compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville d'exercer de façon exclusive la compétence en matière de participation à la production électricité provenant d'une source d'énergie éolienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Bilan de l'eau potable 2022 MAMH

2023-08-239 Autorisation - Demande de subvention AIRRL dans le cadre du projet de réfection de la section Est de la Grande Ligne du Rang Double et d'une portion du rang Double

01. Considérant que la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

02. Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

03. Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

04. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

05. Considérant que le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Pierre Viau, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

06. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, de confirmer son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et de certifier que Monsieur Pierre Viau est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-240 Autorisation - Alternance des horaires de travail des employés cols bleus pour la période estivale 2023

01. Considérant que le conseil municipal et le service des travaux publics ont décidé conjointement de permettre aux employés cols bleus d'effectuer une rotation du nombre d'heures de travail effectuées par semaine pendant la période estivale 2023;

02. Considérant que la rotation autorisée est de 36 et de 40 heures par semaine pour une moyenne de 38 heures;

03. Considérant que la semaine de 36 heures est travaillée du lundi au jeudi et que la semaine de 40 heures assure une présence de la personne de garde le vendredi tel que stipulé dans le cadre des ressources humaines;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la rotation du nombre d'heures de travail effectuées par semaine pour les employés cols bleus pendant la période estivale 2023, soit une rotation de 36 et de 40 heures en alternance pour obtenir une moyenne de 38 heures;

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

De rémunérer les employés cols bleus pour un horaire fixe de 38 heures par semaine, et ce, de manière rétroactive depuis le 17 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-241 Autorisation - Ajouts de travaux hôtel de ville

01. Considérant les travaux ayant cours à compter du 7 août 2023 à l'hôtel de ville;
02. Considérant la possibilité d'ajouter des travaux supplémentaires à ceux initialement prévus et qui seront acquittés en entier avec des montants de la subvention disponible;
03. Considérant les prix reçus de Construction L'Écuyer et Plourde, entrepreneur en charge de l'exécution des travaux;
04. Considérant le remplacement des 2 portes de garage, du plancher de l'entrée de l'hôtel de ville ainsi que l'isolation thermique et sonore entre le rez-de-chaussée et le 2e étage pour un moment total de 23,200.00\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les travaux supplémentaires à l'hôtel de ville auprès de l'entrepreneur Construction L'Écuyer et Plourde pour un montant de 23,200.00\$ plus les taxes applicables;

D'envoyer une copie de la présente résolution à l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2023-08-242 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Jean-François Boire,

Appuyé par Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

CATHERINE EMOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR
INTÉRIM

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIE MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI 8 AOÛT À 20H (ARTICLE 142 DU C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 août à 20h et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 10 août 2023



Jean-Marie Mercier,
Maire